

influer sur l'aspect des espaces publics ou du mobilier urbain

Autre (préciser)

## **5. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de l'AVAP**

**Comment les divers enjeux suivants sont-ils pris en compte dans l'AVAP ? Les orientations retenues sont-elles susceptibles d'avoir des incidences négatives ou positives sur ces enjeux (si oui, préciser lesquels), à savoir :**

### **5.1 Les enjeux de biodiversité**

protection forte des espaces naturels, plantations à conserver, pas d'artificialisation des sols, plantations d'arbres conseillées sur les espaces ouverts, végétal sur les façades (vigne)

### **5.2 Les enjeux du paysage**

protection des espaces paysagers (non constructibles), une partie est déjà MH

### **5.3 La gestion économe de l'espace et les enjeux de maîtrise de l'étalement urbain**

continuer la logique existante (alignements, mitoyenneté)

### **5.4 Le climat et les énergies renouvelables (économie, isolation, production énergie renouvelable respectueuse du patrimoine...)**

Cette question est largement traitée dans le diagnostic (économie d'énergies adaptées au bâti ancien, impact des panneaux solaire et des éoliennes...)

### **5.5 L'eau (qualité, température, géothermie, pompage, forage, ressource en eau potable)**

sans objet vu le contexte et la surface de l'AVAP (1% de la commune)

### **5.6 Le cadre de vie (effets de l'isolation, espaces publics...)**

qualité environnementale des espaces publics: conservation des calades, sols drainants, enrobé  
lim plantations arborées là où elles sont adaptées, pas de climatiseurs en façade sur rue  
pour le bâti: isolation adaptée, maintien et adaptation des menuiseries adaptées...

### **5.7 Autres : Préciser**

## **6. Éléments complémentaires que la collectivité souhaite communiquer**

L'AVAP de Sauzet couvre le vieux village et ses abords proches. Elle représente 1% de la surface de la commune.